



Un nouveau médecin ou un médecin supplémentaire

Liste de vérification des informations à communiquer à un nouveau médecin ou à un autre professionnel de la santé :

- Une copie des rapports de pathologie de vos biopsies ou chirurgies.
- Des copies de vos examens d'imagerie (TDM, TEP, examens IRM, etc.) qui peuvent habituellement être conservées sur un CD ou un DVD.
- Si vous avez subi une chirurgie, une copie des rapports opératoires.
- Si vous avez été à l'hôpital, une copie du résumé de congé d'hôpital.
- Si vous avez subi une chimiothérapie ou une immunothérapie (anticorps monoclonaux), la liste des médicaments que vous avez pris, accompagnée des doses et des dates d'administration.
- Si vous avez subi une radiothérapie, le résumé du type et de la dose de la radiothérapie ainsi que de l'endroit et du moment de l'administration.